



Dossier de Parrainage Civil

NOM et Prénom de l'enfant :

A célébrer le : à heures.....

*MAIRIE DE LE PONT DE BEAUVOISIN
21 rue de l'Hôtel de Ville
73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
Tél : 04 76 37 04 62
mairie.pont73330@gmail.com*

Le parrainage civil

Que vous soyez athées tous les deux ou de religions différentes, le parrainage civil est un moyen de donner un parrain et une marraine à votre enfant.

Quelle est son origine ?

C'est un décret du 20 prairial en II (le 8 juin 1794) qui a institué cette cérémonie de parrainage civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine.

Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui.

A quoi sert-il ?

C'est un moyen de célébrer la venue au monde de votre bébé sans lui donner un caractère religieux. Un bon compromis quand les parents sont de religions différentes ou athées. Vous êtes libres de l'organiser comme vous voulez.

La cérémonie

Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le parrainage civil.

Ce n'est pas une obligation pour le maire mais la commune de LE PONT DE BEAUVOISIN le célèbre.

Quand l'organiser ?

Il n'y a pas d'âge pour faire parrainer votre enfant!

Les parents et l'enfant sont accueillis par le maire ou son adjoint dans la salle des mariages.

Il présente l'enfant, les parents et parrain - marraine.

Juste avant que l'officier d'Etat Civil invite les intéressés à signer le certificat de parrainage civil, il demande aux parrain et marraine de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles « responsabilités ».

Un certificat de parrainage civil est remis aux parents.

A-t-il une valeur juridique ?

Comme pour un baptême religieux, le certificat de parrainage civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale.

Il s'agit d'un engagement moral des parrain et marraine vis-à-vis de leur filleul.

S'il arrive quelque chose aux parents, le parrainage civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés. Il s'agit d'un engagement moral de la part des parrain et marraine traduisant leur attachement particulier à l'enfant.

Le parrainage civil

Pièces à fournir :

- livret de famille,
- l'acte de naissance de l'enfant à baptiser
- justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF, eau, ect...)
- copie de la pièce d'identité des parents
- copie de la pièce d'identité des parrain et marraine
- justificatif de domicile des parrain et marraine

Fiche de renseignements à compléter

Le père

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

La mère

Nom jeune fille : _____
Nom d'épouse : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

L'enfant

Nom : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____

Signature du père

Signature de la mère

A remplir par le parrain, fournir la copie de la carte d'identité et
du justificatif de domicile

Fiche de renseignements du PARRAIN

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Domicile : _____

Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature

A remplir par la marraine, fournir la copie de la carte d'identité
et du justificatif de domicile

Fiche de renseignements de la MARRAINE

Nom jeune fille : _____
Nom d'épouse : _____
Prénoms : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Profession : _____
Domicile : _____

Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à le

Signature